

Solidaires



Branche INRA

**Notes de la délégation SUD
Comité Technique de l'INRA
Tenu le 16 février 2016**

Rappel de l'ODJ

- ▶ Procès-verbaux des Comités techniques des 1er et 11 décembre 2015 ;
- ▶ Tableaux des Suites des questions traitées et avis donnés lors des précédents Comités Techniques ;
- ▶ Projet de note de service relative à la campagne d'avancement 2016 au titre de 2017 ;
- ▶ Projet de décision portant création du Conseil de Centre ;
- ▶ Projet de modification de la note n°2011-18 relative à la composition, au fonctionnement ainsi qu'aux modalités d'élection des Commissions locales de formation permanente ;
- ▶ Présentation du Point d'information sur le RIFSEEP et implications d'une éventuelle application au premier janvier 2017 ;
- ▶ Présentation du Point d'information sur l'application des dispositions relatives aux avantages en nature en matière de concessions de logement

Et sans documents préparatoires : point d'information sur le budget initial 2016 de l'INRA ainsi que 2 points demandés par les représentants du personnel : suivi opération Saclay et politique CDD / CCPNT

3 interventions d'entrée, vous avez déjà eu en quasi-direct celles de la CFTC et de la CGT, avec pour thèmes (non exhaustifs) :

- Pour la CFTC : créer des emplois de fonctionnaires titulaires dans la fonction publique pour inverser la courbe du chômage, le RIFSEEP et la prochaine campagne d'avancement...
- Pour la CGT : soutien aux camarades de Good-Year Amiens ; demande doublement de la dotation de base des unités ; la mobilisation de 200 personnes du centre de Montpellier contre le RIFSEEP, refus soutenu par de plus en plus de DU signataires d'un appel demandant au Ministère de renoncer à sa mise en place à l'INRA; baisse dramatique des recrutements en Concours Externe, avec ses conséquences sur la réduction des possibilités d'avancement ; politique de prestige avec recrutement de DR à la place des CR2 qui sont l'avenir.

Déclaration d'entrée SUD sur le registre « simplifier, mais pas n'importe comment ! »

Notre intervention reprend l'expression SUD-RE de la semaine dernière en réponse à l'invitation du secrétaire d'État à s'exprimer sur « Comment simplifier l'Enseignement Supérieur Recherche ». Le ministère prolongeant son opération jusqu'à fin février, il est encore temps d'y contribuer.

Nous revenons d'abord sur les sujets dépendant principalement de l'échelon gouvernemental, mais sur lesquels les directions d'EPST peuvent également peser :

Simplifier l'ESR c'est...

En finir avec l'idéologie du financement sur projets, génératrice non pas « d'excellence » mais de gâchis humain et financier : supprimer l'ANR, les Programmes d'investissements d'Avenir,... et redonner aux laboratoires et services les moyens de fonctionner avec des crédits récurrents pérennes et aux chercheur/es le temps de faire de la recherche !

Simplifier l'ESR c'est...

Adopter des circuits courts ! Donner directement l'argent public à la recherche publique plutôt que de le gaspiller en Crédit d'Impôt Recherche et de demander ensuite aux laboratoires publics de récupérer cet argent (privatisé) dans les poches des entreprises !

Simplifier l'ESR c'est...

Stopper la politique de croissance débridée du millefeuille institutionnel (ComUE, Alliances, IAVFF...), de démantèlement des EPST, de territorialisation et d'inféodation de l'ESR à des intérêts économiques, pour un accès de toutes et tous aux savoirs et une universalité de la recherche au service des citoyens.

C'est aussi supprimer l'HCERES (Haut-Commissariat pour l'Évaluation de la Recherche et l'Enseignement Supérieur) et redonner l'évaluation des laboratoires aux instances d'évaluation des établissements.

Nous continuons par des sujets sur lesquels la direction de l'INRA est davantage en capacité d'intervenir :

Simplifier l'ESR c'est...

Titulariser les précaires et limiter au maximum le recours aux contractuels : pour alléger et simplifier la gestion des personnels, pour capitaliser les savoir-faire, pour une égalité de traitement... Et ceci en commençant par **le maintien, à tous les niveaux, des postes libérés par les départs en retraite**. Les collègues en fin de carrière auraient ainsi l'assurance que leur départ se traduit par un recrutement. Ce n'est pas encore le cas cette année... Ne nous dites pas que cela n'est pas possible, Le ministère ne se prive pas d'ailleurs pas de le souligner, s'agissant du CNRS ... A l'INRA en 2016, il y a un déficit d'une cinquantaine de postes entre les prévisions de départ en retraite et les recrutements sur statut, ceci sans compter les autres départs intervenant en cours d'année... Nous n'avons même pas eu la primeur de la répartition entre corps d'Ingénieurs et Techniciens en préparation de ce CT... Est-ce sur le site, comme annoncé, ce mardi ?

Simplifier l'ESR c'est...

Stopper la mise en place du RIFSEEP, supprimer la PES/PEDR, et de manière générale refuser toute individualisation par les primes.

Devons-nous en rajouter une couche sur les conséquences de ce dispositif qui après la PESTe et la PEDR est à l'opposé du travail collectif, base de l'activité recherche. C'est bien d'une régression dont il s'agit, et dire que le ministère présente cette mesure comme une simplification du régime indemnitaire ! Qu'attendez-vous pour solliciter un élargissement de la dispense, acquise pour les corps de chercheurs, à tous les personnels ?

Simplifier l'ESR c'est...

Se doter d'instances de concertation où la voix des personnels puisse se faire entendre, l'année dernière, vous avez claqué la porte du Conseil Scientifique National à tous les agents de catégorie C et B... Ce début d'année, sans tirer un bilan de l'expérience des instances de proximité (les Conseils de centre), vous présentez aussi comme un simplification la mise en place d'une seule instance, tout en maintenant une majorité de sièges à des membres nommés, à croire que l'expression des personnels fait peur à la direction de l'INRA... ceci pour une instance uniquement consultative ! Et cette fois, vous élargissez même cette majorité à la commission locale formation permanente...

Il est vrai qu'avec une telle structuration des conseils, vous n'aurez pas besoin d'intervenir dans le processus électoral pour avoir une majorité correspondant à votre souhait, comme vient de l'effectuer le président du CNRS vis à vis du CA de l'université de Paris VI... Il s'est permis d'appeler clairement à voter pour une liste ! Ce message a été transmis à tous les agents du CNRS de la délégation concernée par Madame D'Argouges qui se rappelle ainsi à notre souvenir.

Simplifiez oui, mais pas n'importe comment... Nous aurons l'occasion de revenir sur les 3 derniers sujets au cours des échanges...

Aucune réponse du PDG !

Approbation des PV des 1 et 11 décembre et suivi des avis

Concernant le contentieux CHSCT du Val de Loire : des échanges sont en cours avec la présidence de centre et cette fois en bonne voie... selon la DG.

Le DG délégué précise que la présidente de centre de Val de Loire a fait la veille de nouvelles propositions aux représentants du personnel.

La CGT souhaite d'avoir des informations sur l'impact de la réforme territoriale. Pour le PDG il convient d'attendre que « *la poussière retombe pour prendre la mesure des évolutions territoriales liées à la nouvelle carte des régions. Il n'y a pas de plan caché...* ». Les mois passent, l'argumentaire ne change pas !

Le PDG revient aussi sur le contentieux né de la prise en compte des jours de grève dans le calcul des droits à la retraite et précise qu'après avoir mis en avant ce sujet lors de la consultation en cours du Secrétaire d'Etat à la Recherche (dans le cadre de la campagne « simplification », rubrique ressources humaines), il espère une avancée.... SUD n'est pas aussi optimiste sachant que les collègues continuent d'être pénalisés et ne sont toujours pas bien informés sur les conséquences précises de cette ponction supplémentaire pour le calcul de leur pension.

Point sur budget INRA 2016 par le Directeur de la DAR DIFFA en charge du budget.

La DG présente un diaporama : 855,6 M€ de budget total. Budget stable par rapport à 2015. Masse salariale limitative maintenue à son niveau de 2015. Elle représente 67% des dépenses, avec une augmentation des recrutements externes par rapport à 2015 (+20 postes). Niveau d'investissement reste soutenu bien qu'à un niveau inférieur à 2015 (baisse des CPER). Fonctionnement : -3,1% pour les départements scientifiques ; -3.7% pour les fonctions support.

Première présentation du budget de type GBCP (réforme financière et comptable)

149 recrutements de titulaires dont 12 Sauvadet pour 194 départs à la retraite : 47 chercheurs et 92 ITA (y compris la voie contractuelle TH)

SUD : L'expérience nous a déjà appris la méfiance vis-à-vis du ciblage de ces campagnes de recrutement par l'INRA, et le slogan de la Com INRA pour la campagne 2016 de concours externes est « votre avenir est notre culture » aie aie aie !!!

Pourquoi ne nous donnez-vous pas ici en Comité Technique la répartition par corps des recrutements ? Il nous faut aller sur le site internet de l'INRA pour voir que **seulement 8 AT vont être recrutés**¹. Comment dans ces conditions maintenir l'originalité de l'INRA, la capacité expérimentale des UE notamment ? Certaines équipes animalières et végétales ont un tel déficit de collègues titulaires que, comme à Bressonvilliers, cela génère des difficultés, voire des dysfonctionnements... C'est aussi bien triste pour tous ces collègues qui partent à la retraite en sachant que leur départ se traduit souvent par la disparition d'un poste et non par l'embauche d'un jeune.

Comme chaque année, les représentants du personnel n'acceptent pas l'absence de débat en CT sur la préparation du budget annuel, le PDG est finalement d'accord pour en discuter, mais dans un temps limité, en rappelant que l'instance de délibération est le CA.

Le glissement vieillesse technicité (=GVT) est de 1% à l'INRA. La part des corps de chercheurs est bien plus faible que dans les autres EPST (20%), ce qui explique la priorité faite aux recrutements scientifiques.

Le PDG cible la CAP plénière CR-DR pour un débat sur ce sujet. Nous anticipons, dit-il, les départs à la retraite, tout en concédant ne pas bien connaître le décalage consécutif aux prolongations d'activité liées à la réforme des retraites. La Direction refuse de financer des emplois permanents sur des ressources non permanentes. Et (autosatisfaction !) sur la programmation de la recherche : si nous avons pu tenir notre rang à la COP21 et y être crédibles c'est que nous avons un métaprogramme ACAF qui a permis une cohérence scientifique globale de l'institution INRA.

Campus de Paris Saclay et son pôle agronomique

Il s'agit d'une question portée par les 4 syndicats, suite à l'annonce faite d'une « université intégrée » et pour vérifier l'engagement de la Direction vis-à-vis des collègues INRA concernés par ce projet

Le PDG rappelle la doctrine de l'INRA sur le sujet : refus d'être membre des communautés d'établissement, à l'exception de la situation particulière de Paris Saclay. Il cite un élément de contexte : L'INRA représente 5% de l'ensemble de la recherche française contre 3% en Ile de France mais 9% dans le secteur autour de Saclay : En

¹ Le détail des ouvertures de postes a été mis sur le site internet à l'heure d'ouverture de ce Comité Technique !

fonction de ces éléments de démographie et de poids respectif, nous devons participer à ce projet pour peser. Le dispositif actuel est un espace collaboratif et coopératif, donc non directif. Il indique tenir le même discours devant tous les partenaires, les tutelles...

A propos des déclarations du président de l'université Paris Sud, sur le cadre intégratif de la structure, le PDG concède que cette évolution peut poser problème par rapport au statut de l'INRA tout en considérant que ce débat concerne d'abord les écoles et universités.

Sur l'opération INRA de transfert de 13 unités à Saclay, les représentants du personnel, notamment ceux impliqués dans le groupe de travail inter-centre, font état de l'anxiété de collègues confrontés au manque de visibilité reconnu par le Président du Centre de Versailles en charge du dossier...alors qu'il semble que la DG attend de son côté des éléments d'éclairage émanant de l'échelon local !

Quels moyens la Direction pourra dégager pour répondre aux demandes de mobilité ? Au vu du flux actuel d'ouverture de postes, l'inquiétude est forte...

Le DG délégué se félicite de la méthodologie adoptée et précise que bâtiment sera livré, au mieux, au début de la décennie prochaine. Ce qui explique, selon lui, les zones d'incertitude à ce stade. Au vu de l'effectif concerné, il met en perspective une procédure mixte de mobilité exceptionnelle et ordinaire, certains agents ayant déjà formulé des demandes de mobilité. Il annonce un point complet fin 2016 en CT.

Sur ce sujet, après avoir entendu le PDG, le Comité technique vote 2 avis à l'unanimité :

Motion 1 : Le Comité technique de l'INRA a pris connaissance des déclarations de la Présidence de la COMUE Paris-Saclay se félicitant de la transformation de cette COMUE en université à caractère intégratif. Le CT rappelle au PDG de l'INRA ses déclarations précédentes sur l'incompatibilité pour un organisme national d'être membre d'une université de nature intégrative. Le CT considère en effet qu'entrer dans un tel cadre intégratif remettrait en cause l'indépendance de l'INRA dans la définition et la conduite de ses recherches, comme dans sa gestion des personnels et son financement. Le CT estime donc que la Direction Générale doit en tirer les conclusions et, en conformité avec ses déclarations précédentes, remettre en cause la position de l'INRA comme membre fondateur de cette COMUE.

Motion 2 : Le Comité technique de l'INRA, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments sur le fonctionnement du Groupe de Travail Inter Centre en charge de concevoir le plan d'accompagnement ressources humaines liée à l'opération de relocalisation sur le campus Paris-Saclay, réaffirme l'impérative nécessité que la direction générale mette en place un ensemble de mesures collectives intégrant un plan exceptionnel de mobilité permettant à chaque agent qui ne souhaiterait pas rejoindre le site de Palaiseau de changer d'affectation en mutant avec son poste.

Suivi RIFSEEP

Avant de quitter la séance, le PDG a tenu à préciser que selon son chiffrage il y avait 146 personnes qui manifestaient à Montpellier (et non 200). Il a aussi précisé que l'INRA doit respecter le caractère global des corps. Il indique avoir dit au Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et la Recherche que le sujet n'est pas prioritaire à l'INRA. Puis il continue en soulignant qu'il ne faut pas se payer de mots sur la dynamique collective de notre travail qui est souvent battue en brèche et de manière spontanée...

La CGT rappelle que S. Royal a demandé l'exemption pour les personnels techniques du ministère de l'Ecologie, des transports et de l'énergie. Pourquoi ne feriez-vous pas de même à l'INRA ?

(Ce que SUD avait déjà demandé dans notre déclaration d'entrée...)

Les organisations syndicales n'ont pas souhaité débattre sur le contenu du diaporama diffusé en document préparatoire, la mobilisation pour refuser ce nouveau dispositif étant plus que jamais d'actualité...

Notes de service sur CG (conseil de centre) et CLFP (formation permanente) présenté par le DG délégué

Sur ce sujet, avant de quitter la salle, le PDG avait tenu à préciser que l'INRA est national et qu'il n'est aucunement question de répliquer au niveau local les instances nationales (faisant explicitement référence à des Comités technique locaux) ... la ligne rouge à ne pas franchir selon lui !?

(Pour info : des CT locaux existent pourtant bien à l'IRSTEA par exemple, sans que l'intégrité de l'EPST soit mis en cause !)

La nouvelle version des textes soumis au CT sont un prolongement des requêtes formulées par les présidences de centre (PC), suite aux échanges en groupe de travail syndicats/DDH de fin janvier.

La tonalité des interventions des représentants du personnel refroidit encore l'ambiance : le texte proposé est une catastrophe par rapport aux propositions discutées les 21 et 28 janvier en groupe de travail avec l'administration : (extraits)

CGT : nous sommes très fâchés du texte proposé qui ne correspond nullement aux nombreux points qui semblaient faire consensus dans le groupe de travail de janvier.

SUD : « *C'est une vraie régression de la représentation du personnel dans les instances locales INRA. Pas de parité vraie personnel/administration, deux réunions par an, sans même mention d'un quorum, pas de participation des suppléants. Vous divisez par deux le nombre de conseils, divisez par deux nombre de réunions dont vous autorisez la tenue à 3 ou 4 pékins car il n'y a pas de quorum demandé. Plus pas de suppléants autorisés à siéger. Donc vous divisez, au moins, par 16 le dialogue avec le personnel. La commission logement est obligatoire et dépendait du CGC... Pas de trace ici. Le conseil de centre a beau être consultatif, vous avez tout de même peur du personnel. La régression aggravée par abandon de la parité vraie personnel/administration en CLFP.*

Nous avons un travail, vous vous êtes moqués de nous en nous faisant perdre notre temps dans la préparation et la participation à ces deux réunions du groupe de travail. »

La CFTC constate l'absence du centre siège de Paris dans la NS et une gestion effective des budgets des centres via la réunion des DU.

La CFDT regrette qu'il n'y ait pas eu de construction de texte avec les présidences de centre dans le groupe de travail, ce qui aurait simplifié les choses ? Le syndicat demande aussi la désignation des représentants du personnel au conseil de centre sur la base des résultats par centre du vote 2014 au CT national.

SUD et CGT : que vient faire dans la négociation ce nouvel acteur « groupe des Présidents de Centre » ? Ils font partie de l'administration et leurs desiderata doivent être intégrés dans les propositions faites par la DRH aux représentants du personnel. La DG a saboté notre travail commun en revisitant toute la note avec les présidents de centre.

Le DG délégué indique avoir fait par des termes de l'échange lors de la construction, par aller-retour avec les présidents de centre entre deux réunions du groupe de travail en janvier. Il insiste sur les avancées obtenues par rapport au texte initial : abandon du 1/3 du CG accordé aux membres extérieurs, abandon des deux collègues électoraux, listes complètes (mais pas sous mandat syndical). D'autre part la NS ne s'appliquera pas au centre siège.

Les syndicats refusent de débattre article par article ce projet

Au vote : unanimité CONTRE (Du coup un nouveau CT, réglementaire, est annoncé pour le 3 mars)

(... sans que nous sachions, à ce stade, si le projet sera revu...)

La note de service CLFP est présentée dans la foulée

Une seule CLFP pour un groupe de centre : CGT et CFDT pas d'accord

Pour le DGd cela ne concerne que deux centres situés dans le Midi

SUD : vous sortez de la parité existante en CLFP, quelle régression !

Pour le DGd, s'agissant de la composition, nous considérons le maintien de la situation précédente comme étant respectée par ce nouveau texte (bigre). Nous allons cependant clarifier en conséquence la note de service, en précisant que le PC fait partie de la parité administration (ouf ! rectification sur le fil)

Il reconnaît aussi la difficulté du travail de préparation de cette note dans l'urgence, et assume la contrainte de calendrier (!?)

Vote : abstention CFDT et CFTC, vote contre CGT et SUD

Conclusion : faute d'un vote contre unanime la NS ne repassera pas en CT. Exit le droit des suppléants de siéger en CLFP !

NS Avancements 2017

En introduction, le DRH informe le CT d'une réunion tenue le 9 février au Ministère sur le devenir des réductions d'anciennetés dans les échelons, suite à la suppression des AAE (avancement accéléré d'échelon) contenue dans le protocole PPCR (parcours professionnel carrière) qui seraient compensés par un nouveau dispositif dès 2017, mais dont on ne connaît pas encore les modalités.

Dans ce contexte incertain, la DRH propose aux DU de débiter dès maintenant le processus de proposition, à l'occasion des entretiens... Les CAPL et CCDR seront si nécessaires convoquées une seconde fois spécifiquement pour l'application de ce nouveau dispositif.

Intervention SUD :

« Nous notons un élément positif, obtenu lors du groupe de travail de fin janvier : la DRH n'a pas persévéré dans sa volonté de différencier cette année les critères de promotion entre catégorie B et A, le vocable « anciens méritants » demeure donc la formulation générique applicable à tous, au-delà du niveau de la fonction exercée.

Outre que cette différence de traitement aurait pu être considérée comme dévalorisante pour la catégorie B, c'était aussi marquer la fin de la spécificité de cette voie de promotion en CAP qui permet de tenir compte de celles et ceux n'ayant pas eu de reconnaissance de leur carrière jusque-là.

Mais, nous ne sommes pas naïfs, et savons qu'à l'échelon des CCDR, les représentants de l'administration continueront, comme les années précédentes, à ne pas appliquer la note de service en refusant toute promotion à certains « anciens méritants » sous prétexte d'un niveau de fonction insuffisant.

Ce constat nous amène à regretter que l'engagement que nous avons de revoir le fonctionnement des CCDR, promesse contenue dans un courrier du DRH à SUD de mai 2014, ne se soit pas concrétisé à ce jour... d'autant que le périmètre historique de ces commissions qui ne reposent sur aucune réglementation et sont spécifiques à l'INRA pose problème, des agents de la même unité pouvant désormais dépendre de 2 CCDR différentes !

Plus largement, c'est le rôle des CAP en tant qu'instance garantissant la gestion nationale des corps qui est ici en question, il ne suffira hélas pas que ce soit inscrit en gras cette année dans la note pour que cela soit garantie !

Et, pour rester sur ce même registre de gestion nationale du corps, qui est une garantie d'égalité de traitement entre collègues, nous continuons de considérer la pratique de quota par instance déconcentrée comme pénalisante pour certains agents, d'autant que le nombre de promotions - avec une clause de foisonnement de deux - réduit fortement le nombre possible de propositions. Heureusement que pour les changements de corps, la règle de calcul utilisée, à l'entier supérieur, conduit à des propositions multipliées par 3 pour les corps de la catégorie A ! (et encore, certaines CAPL risquent d'être limitées à une seule possibilité pour l'avancement en AI !)

Parmi nos autres attentes, formulées chaque année :

- nous demandons une sensibilisation des DU et des membres des CAP sur la situation des personnes en situation de handicap qui peuvent accéder à une retraite anticipée (55 ans). Ce n'est pas pour les stigmatiser, pas plus que lors des campagnes de mobilités, débat que nous avons eu au dernier Comité Technique... cette demande a pour objectif de compenser des carrières souvent plus courtes que la moyenne.

- et s'agissant de « carrière moyenne », si nous demandons qu'elle soit calculée par corps, ce n'est pas uniquement pour prendre en compte la situation des déchargés syndicaux, comme cela est prescrit dans la note de service, mais cela permettrait aussi à tout agent d'avoir un repère pour mesurer son parcours personnel.

- nous demandons aussi que les tableaux de suivi mis à disposition des membres des CAP fasse état des années bloquées en sommet de corps en TR et AI avant l'introduction de nouveaux échelons dans le cadre de la réforme du NES. Un sujet sur lequel nous avons cru avoir été entendus...

Enfin pour revenir à une bonne pratique des CAP, nous pensons toujours indispensable une actualisation de leur Règlement Intérieur, en donnant notamment plus de facilités aux représentants du personnel pour préparer les CAP individuelles, dans lesquelles certains agents risquent pas moins qu'un licenciement ! Ce qui permettrait peut-être d'avancer sur la question des compte-rendus écrits des plénières, ce qui existe rappelons-le pour les corps de chercheurs. Rien ne justifie une différence de traitement, c'est une forme de manque de respect pour ces personnels ! »

Vote : abstention SUD (car aucune réponse sur les CCDR) et CGT ; vote pour CFDT et CFTC

Autre sujets traités

Une note sur les logements de fonction

Il s'agit d'une transcription de la réglementation s'agissant de l'évaluation de leur location, différenciée suivant le niveau de corps

Un échange sur les difficultés de fonctionnement de la CCPNT et sur les règles d'attribution des CDD

Et quelques questions diverses : mutuelle, guide retraite, abonnement-vélo, suivi d'une unité GEVES

Un nouveau CT est donc convoqué le jeudi 3 mars au matin, suite au vote unanime négatif de la NS conseil de centre.